

COMPTE RENDU CTL DU 23/04/2021

Secrétaire adjoint : SOLIDAIRES : M. LESUR

En préambule au CTL, nous avons demandé les réponses aux questions posées lors de la 1ere convocation :

- êtes-vous toujours opposé à la création d'antennes pérennes sur le département ?

La DDFIP : « une antenne c'est un service avec un Chef, destinée à rester sur place. Il y en a une à L'AIGLE. D'autres propositions ont effectivement été refusées. Avec le télétravail et le travail à distance, on se rapproche de cette idée malgré tout »

- pouvez-vous vous engager sur le télétravail proposé à l'agent dans le cadre d'un télétravail hors régime d'exception. Quel sera le positionnement du Chef de service ?

quels éléments peuvent être garantis pour les agents sur les organisations de travail : sur le nombre de jours disponibles en télétravail aux agents demandeurs ? Pour combien de temps ?

La DDFIP : « il est possible pour la DDFIP de s'engager et elle l'a déjà fait avec des agents, notamment avec le SDIF. Bien entendu, le Chef de service a son mot à dire : notamment par rapport au degré d'autonomie de l'agent..... Il s'agit d'un an renouvelable, par tacite reconduction ou jusqu'à la date de départ en retraite de l'agent.

Cela sera vu avec le Chef de service mais cela ne pourra pas mettre en cause l'engagement de la Direction. »

- comment pouvez-vous garantir un cadre pour le collectif de travail de vos équipes en vous appuyant uniquement sur des situations individuelles ?

La DDFIP :

« Il ne s'agit pas de s'appuyer uniquement sur les situations individuelles. L'intérêt du service passe avant la situation individuelle. Cela va s'affiner avec les affectations définitives sur les sites. »

Les syndicats

C'est contradictoire de promettre aux agents du télétravail aux sachants avec la nécessité de former les collègues. Quel est l'intérêt réel de votre questionnaire ?

La DDFIP :

« le cadre du télétravail engendre aussi du présentiel qui permettra la formation. C'est un nouveau mode de travail qui arrive chez nous. Ce ne sera pas facile c'est sûr ! »

- les recommandations du médecin du travail ont t'elles été prises en compte ?

- avez-vous suivi les préconisations de l'assistant de prévention et de l'ISST ?

La DDFIP :

« Elles sont toujours prises en compte au maximum par la direction ».

- Etait-il dans l'intérêt des agents de supprimer autant de postes ?

La DDFIP :

« Dans le cadre de la mise en place du NRP : la méthode de suppression d'emplois dans les petits départements a changé : 17 en 2019, 3 en 2020, 5 en 2021. Ce projet, cette DGFIP du futur : on essaie de limiter les impacts sur les agents, tout en préservant l'équilibre avec l'intérêt de service, avec l'attribution de primes.

L'arrivée d'un nouveau service devrait assurer des opportunités aux agents du département »

Les syndicats

Les syndicats rappellent qu'ils ne partagent pas le point de vue de l'administration qui se félicite de la diminution des suppressions d'emplois dans l'ORNE. Nous lui rappelons que le problème des postes vacants, problème au niveau national et local est un réel problème car ce sont des emplois financés dans la loi de finances et que l'administration centrale refuse d'appeler les candidats reçus.

Nous demandons comment la direction va gérer la pénurie d'emplois dans le département. Nous réclamons au président l'appel de tous les candidats présents sur les différentes listes d'attente des concours A, B et C.

Quelle sera la démarche de la part de la DDFIP pour obtenir ces emplois ?

La DDFIP :

Pour le président du CTL, « Il faut travailler à l'attractivité du département. Je suis de votre côté pour l'appel des listes. J'espère que vous aurez gain de cause »

Il est précisé que ces postes vacants engendrent des suppressions de postes dans la foulée par la DG. De rajouter pour conclure ce point « Cela nous permet aussi de recruter des CDD et cela nous arrange pour le NRP »

Pour l'administration :

- il faut continuer à rendre attractif notre département
- et il faut espérer que la revendication de voir les appels sur liste complémentaire des lauréats

Les syndicats

Le constat est simple : pour la CGT, c'est encore une absence de réponse de la DDFIP de l'ORNE !

La DDFIP :

La Direction affirme que la venue du nouveau service en 2023 sur ALENCON est une vraie chance pour le département et pour les agents des SIE

Les syndicats

On peut douter que le nouveau service à venir attire autant que ça. Le problème des conditions de vie au travail est posé. Les métiers sur cette nouvelle structure (centre renseignement téléphonique et par courriel des redevables professionnels de la région parisienne) ne font pas rêver. De telles missions et de telles conditions « si c'est ça votre DGFIP du futur, on en veut pas » ; On est pas sûr d'avoir assez d'arrivées de l'extérieur, le problème s'est posé avec d'autres structures de même type installé à LONS LE SAUNIER qui n'arrive pas à remplir les chaises vides.

Les syndicats demandent si les personnels localement auront priorité sur ce service ? (Le service arrivera en 2023.)

La DDFIP :

Au mouvement local, ces postes seront proposés avec des priorités.

Il faut 1 an de travaux pour aménager le site pour le service, le bâtiment devra être vidé et prêt au 1er septembre 2022 ; sujet à venir en 2022.

L'autorité sur le service ne sera pas forcément au niveau local : de nombreux points restent à trancher par la DG.

Le président précise quant à notre rejet de cette nouvelle DGFIP voulue par nos décideurs, loin des préoccupations des usagers, des agents et de notre service public DDFIP

« La DGFIP ne fait pas le monde de demain mais c'est le monde qui fait la DGFIP de demain »

Il faudra certes un temps d'adaptation.

Les syndicats

Alors effectivement, on en veut décidément pas de cette DGFIP !

- Comment allez vous assurer la continuité et la qualité du service rendu aux usagers ?

La DDFIP :

« Dans le département, les formes d'accueil ont été multipliées, les plus fragiles n'ont pas été délaissés ».

- Mise en œuvre du NRP :

La DDFIP :

pour la DDFIP, il n'y a pas urgence la preuve la calendrier a été décalé, jusqu'en 2023 alors qu'il devait finir en 2022

Les syndicats

Question de point de vue. La mise en place de ce projet ne sera pas facile. Rien ne nous vous obligeait à supprimer des sites et à les supprimer aussi vite ? Des départements ont obtenus des antennes pérennes ?

Pour les syndicats, il y a bien impréparation et précipitation dans la mise en place du projet.

Les OS soulèvent les problèmes du télétravail et de la formation des agents et notamment sur les nouveaux services à venir. Les collègues dits « sachants » seront majoritairement en télétravail, comment organiser un service rendu de qualité et la qualité de vie au travail dans ce cadre.

La DDFIP : c'est au Chef de service à bien organiser le service mais la DDFIP partage l'inquiétude du syndicat. Pour le président du CTL, malgré tout, il reste beaucoup d'agents en présentiel et malgré les difficultés cela va bien se passer.

La Direction va continuer à proposer de rester sur la commune : suivre ou ne pas suivre en se reformant.

- Validation du NRP :

La DDFIP :

au niveau national : 2/3 des Français sont couverts, dans l'Orne, 70 % des populations, 80 % des agents. C'est un succès au niveau départemental. Les engagements pris avec EPCI seront respectés. Pour les non signataires, c'est une décision politique...

Les syndicats

Pour Nous, le fait que certains élus n'aient pas signé le NRP, ne peut pas s'apparenter uniquement à une décision politique. **Les syndicats** pensent que cela relève simplement du bon sens, le NRP ne peut pas être vu comme quelque chose de positif.

- Refus de dialogue des OS :

La DDFIP :

Le président du CTL rappelle que : « Le boycott des instances n'est pas du dialogue. La DDFIP n'a pas traité les OS d'extrémistes, c'est pourquoi on vous a proposé que maintenant c'était acté de pouvoir discuter à nouveau.

Les syndicats

Ils déplorent la qualité des relations du dialogue social : la Direction nous a fait passer pour des gens refusant le dialogue, ces éléments ont été répandus dans la presse à tort. Nos propositions n'ont pas été entendues, elles ont été balayées d'un revers de la main..... Preuve en est, les syndicats ont d'ailleurs participé à plusieurs CTL.

La DDFIP :

Par rapport aux propositions faites par les syndicats, « on ne peut pas comparer avec la MANCHE et le CALVADOS. On est loin de la taille critique. Vous avez obtenu gain de cause sur certains points comme le PRS ». Si les syndicats avaient participé à la mise en place du NRP, la situation ne serait certainement pas la même, nous n'en serions pas là.

Les syndicats

Nous indiquons à l'administration que « La ficelle est un peu grosse pour le PRS », la direction n'ayant jamais eu la réelle intention de l'installer à FLERS. Nous demandons : « pourquoi ne pas nous expliquer le rejet des antennes ? »

Nous condamnons les propos de la DDFIP et lui rappelons que son raisonnement est « de mauvaise foi, la Direction décide seule elle doit assumer seule ». Nous rappelons que maintenant que « les choses vont devenir plus difficiles pour les agents, ils ne peuvent pas se servir de Nous. »

La DDFIP :

Pour le président : « Cette absence de dialogue de mon point de vue est plutôt de votre responsabilité »

Les syndicats

Question de point de vue ... Pas que..... question aussi de bon sens et d'intégrité M. Le Président !